



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2023



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE	P.3
MISSIONS ET COMPÉTENCES	
LES INSTANCES	
LE CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE	P.6
AXES DU CRST PAYS DE GRANDE SOLOGNE	
DOSSIERS SOUTENUS EN 2023	
DISPOSITIF LEADER	P.9
FIN DE LA PROGRAMMATION 2014-2022	
DISPOSITIF LEADER 2023-2027	
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE GRANDE SOLOGNE	P.12
ARRÊT DU SCOT	
ENQUÊTE PUBLIQUE	
DISPOSITIF «PETITE VILLE DE DEMAIN»	P.13
NEUNG-SUR-BEUVRON	
LAMOTTE-BEUVRON	
SALBRIS	
PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE DE GRANDE SOLOGNE	P.14
PLAN D' ACTIONS	
NEWSLETTER	
RENCONTRE ANNUELLE AVEC LES CLUBS SPORTIFS	
FORMATION	
ORGANISATION DU VILLAGE SOLOGNE AU GAME FAIR 2023	P.18
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023	P.21

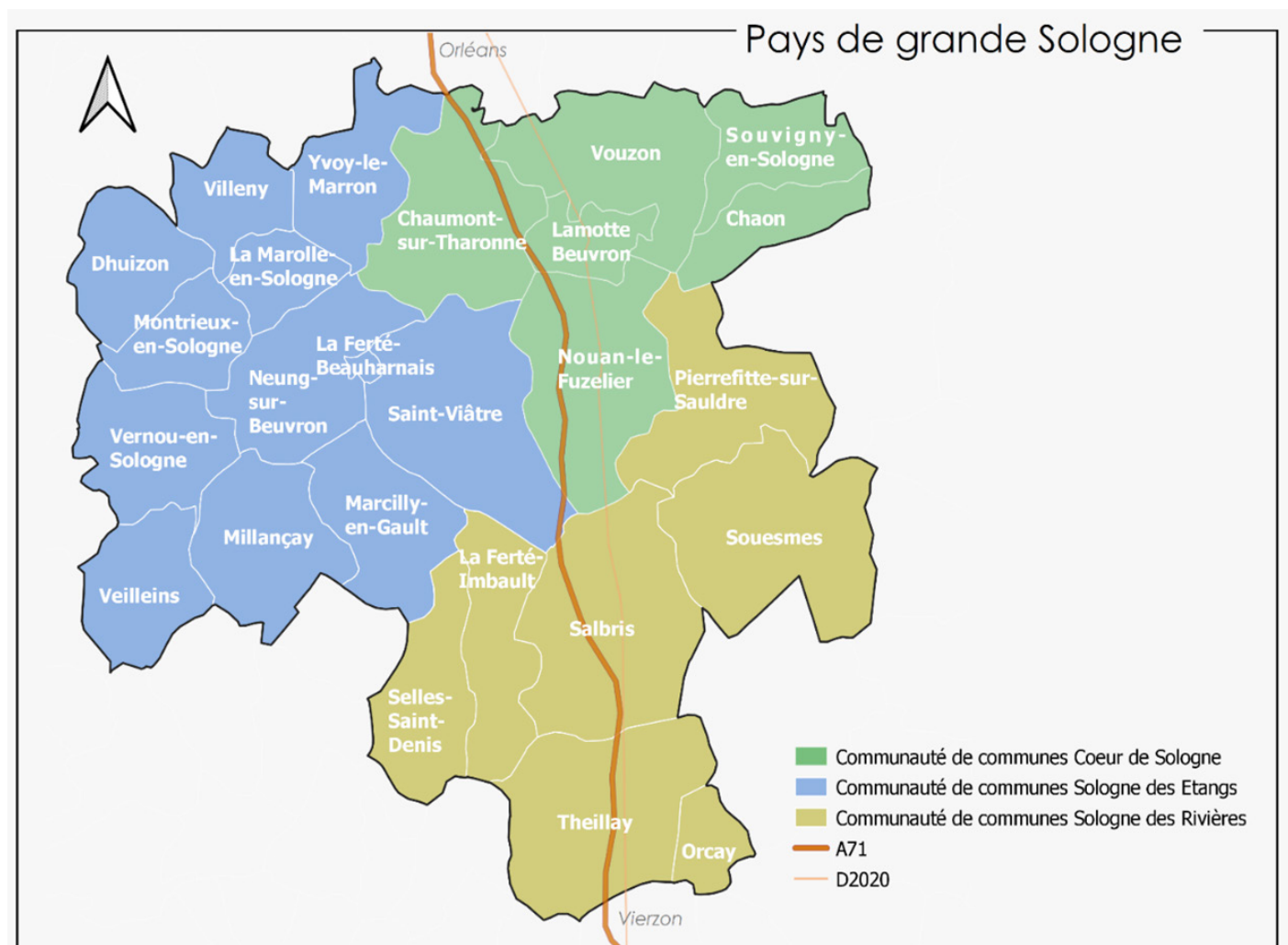
1- PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

MISSIONS ET COMPÉTENCES

Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne regroupe 25 communes et 3 intercommunalités : Sologne des Rivières, Cœur de Sologne et Sologne des Étangs.

Le syndicat mixte ouvert a pour principales missions : **l'étude de toute action utile à l'aménagement de l'espace et au développement** pour le compte des communes et communautés de communes (urbanisme, tourisme, activités économiques, logement, cadre de vie, patrimoine, social, agriculture, environnement, le sport, la santé ...); **la mise en œuvre**, dans le cadre du projet de territoire du Pays, **des programmes d'aménagement et de développement du territoire en application des contractualisations avec l'Etat, la Région et l'Union Européenne**; **l'élaboration**, la gestion et le suivi du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** de la Grande Sologne.

Depuis la création du syndicat du Pays de grande Sologne en 1997, **ces démarches ont permis de flécher sur le territoire plus de 25 M€.**



LES INSTANCES DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

- **Un comité syndical** constitué de 60 membres, présidé par Pascal BIOULAC se réunit plusieurs fois par an. Il compte 50 délégués titulaires et 50 délégués suppléants pour représenter les communes (2 titulaires et 2 suppléants par commune), 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour représenter les 3 communautés de communes (2 titulaires et 2 suppléants par communauté de communes), 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter le Conseil départemental de Loir-et-Cher (1 titulaire et 1 suppléant par canton). Le comité syndical est l'assemblée plénière et délibérante du Pays. Il prend les décisions concernant la gestion du syndicat mixte (budget, personnel...), l'avancement des programmes (Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), LEADER, SCoT...). Ces décisions sont entérinées par délibérations.



Comité syndical - La Ferté Beauharnais



Comité syndical - Selles Saint Denis

- **Un Bureau syndical** composé de 12 membres. Le comité syndical élit, parmi ses délégués, un Bureau constitué d'un Président, de 6 Vice-présidents et de 5 membres : Pascal BIOULAC, Président, Agnès THIBAUT, 1re Vice-présidente, Alexandre AVRIL, 2e Vice-président, Isabelle GASSELIN, 3e Vice-présidente, Jean-Pierre GUEMON, 4e Vice-président, Chantal MEERSCHAUT, 5e Vice-présidente, Daniel LOMBARDI, 6e Vice-président, Christian MAUCHIEN, Guillaume GIOT, Jean-Michel DEZELU, Bernadette COURRIOUX, Patrick LUNET.

Le Bureau représente l'instance exécutive du Pays. Il définit les orientations stratégiques du syndicat mixte, prépare les dossiers et suit, par délégation la mise en œuvre des démarches ou des contractualisations, approuvées en comité syndical. Il examine et se prononce sur les dossiers, notamment dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale.



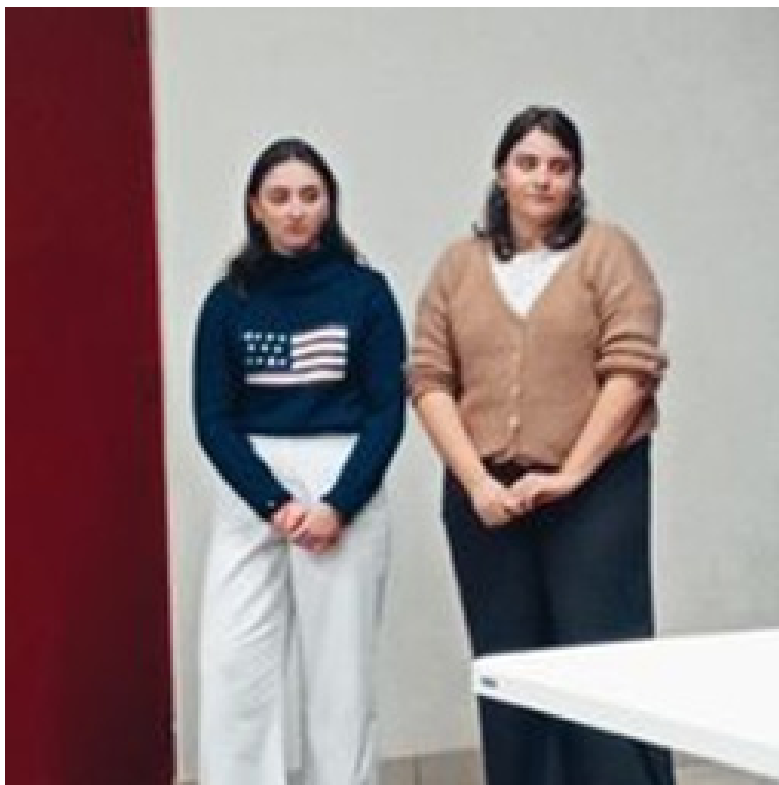
- **Le conseil de développement (Comité 21) :**

Il est composé de 22 membres issus de la société civile et des forces vives du territoire. Il est présidé par Michèle LOMBARDI.

Il s'agit d'un organe consultatif du Pays, lieu d'échanges et de concertation, permettant de mobiliser les acteurs socio-professionnels non élus du territoire, pour la définition notamment du projet commun et la mise en œuvre des contractualisations. Il doit être consulté pour l'élaboration du SCoT, l'élaboration et les évaluations du CRST et Leader. Il est également associé pour les démarches structurantes engagées par le Pays. Le comité 21 peut également se saisir d'une thématique précise afin de faire des propositions au Pays.

- **L'équipe du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne :**

- Adeline KANENGIESER, directrice
- Chantal VENON, assistante de direction et comptable
- Odeline MARTEAU, chargée de mission LEADER
- Camille MASSIAS, cheffe de projet « Petite Ville de Demain »



Camille et Odeline, chargées de mission

2- LE CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le CRST 2022-2028 a été adopté en commission permanente régionale le 8 juillet 2022, pour une durée de 6 ans. Les crédits alloués par la Région Centre-Val de Loire, 6, 386 M€, se répartissent en 6 axes.

AXE A : DEVELOPPER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI : 405 600 €

- Emploi-économie, Economie agricole, Economie sociale et solidaire, Economie touristique

AXE B : FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL : 2 894 800 €

- Service à la population, Développement de l'accès à la culture, Sport

AXE C : RENFORCER LE MAILLAGE URBAIN ET RURAL : 675 200 €

- Paysage, Aménagement d'espaces publics, Foncier, Habitat/logement,
- Rénovation urbaine, Mobilité durable

AXE D : ACTION TRANSVERSALE STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE : 280 000 €

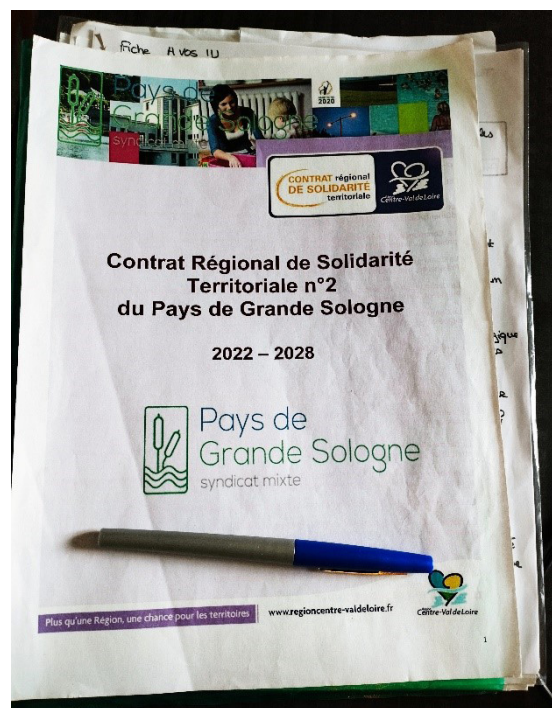
- Trame verte et bleue, Gestion alternative des espaces publics
- Biodiversité domestique, Matériels agricoles permettant les pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau

AXE E : ACTION TRANSVERSALE PLAN CLIMAT REGIONAL ENERGIE CLIMAT : 934 100 €

- Plan isolation régional des bâtiments publics et associatifs, Bonification climat-énergie, Eclairage public, Filière bois énergie (de la production à la transformation), Géothermie sur sonde verticale

PRIORITES TRANSVERSALES : 1 196 300 €

- Le cadre de référence 30-6 : Soutenir les expérimentations de « territoires en transition »
- La Stratégie Régionale en faveur de la Biodiversité
- Le Plan Climat Energie Régional
- Les initiatives de développement : A VOS ID



DOSSIERS SOUTENUS PAR LE CRST EN 2023

En 2023, les élus du Pays de Grande Sologne ont soutenu le financement de 18 projets.

ECONOMIE :

- 1. Économie agricole – Cécile BLANCHARD – productrice (miel – volaille – vaches – plantes séchées...) - lieu-dit « Le Chêne »** - Pierrefitte-sur-Sauldre : versement d'une aide de **5 200 €** pour le réaménagement d'un bâtiment et la création d'une salle de vente.
- 2. Économie agricole - Camille SAVOURÉ – productrice de petits fruits rouges – Lieu-dit « La Croix » - Pierrefitte-sur-Sauldre** : versement d'une aide de **5 300 €** pour la création d'un nouvel atelier de production d'huile de colza et l'installation d'un distributeur (avec casiers réfrigérés) pour la commercialisation des produits.
- 3. Économie agricole - Mathilde OUTTERS – apicultrice spécialisée en production de gelée royale à Yvoy-le-Marron** : versement d'une aide de **3 000 €** pour acquérir une roulotte et des supports d'animation et de peinture.
- 4. Économie agricole - Emmanuel CALERS – ferme polyculture – Maissonette – Souvigny en Sologne** : attribution d'une aide financière de **3 588 €** pour aménager un local de vente, investir dans une chambre froide positive pour stocker les caissettes de viandes, une cellule de refroidissement pour congeler les steaks hachés et 2 congélateurs de stockage.
- 5. Économie agricole - Jeanne HERMANT – Le Rucher aux Plantes – Neung sur Beuvron** : attribution d'une aide financière de **30 000 €** pour la création d'un laboratoire de transformation de plantes en sorbets aux normes sanitaires en vigueur, la création d'une miellerie et un espace de stockage (travaux d'aménagement du labo + équipements (vitrine + congélateur...) + sorbetière+ balance.

FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL :

- 6. Création de la CPTS de Sologne** : attribution d'une aide financière de **7 200 €** correspondant à une aide forfaitaire de 20 000 € de la Région à la création des CPTS. La CPTS de Sologne se situe sur 2 territoires et 18 communes : Pays de Grande Sologne (11 communes) + PETR Forêt d'Orléans (correspondant aux 7 communes de la communauté de communes Portes de Sologne).
- 7. Commerce - Réhabilitation du fournil de la boulangerie – La Ferté-Imbault** : attribution d'une aide financière de **37 800 €**.
- 8. Commerce - Souesmes – réhabilitation du restaurant de l'auberge de « La Croix Verte »** : attribution d'une aide financière de **132 257,70 €**.
- 9. Veilleins – aménagement d'infrastructures sportives autour de l'étang communal** : attribution d'une aide financière de **8 090 €**.
- 10. Démolition-reconstruction du bâtiment périscolaire de Vouzon** : attribution d'une aide financière de **58 880,02 €**.

MAILLAGE URBAIN ET SOCIAL :

- 11. Revitalisation des centres bourgs (PVD) - commune de Salbris - réaménagement du site de La Vallée** : attribution d'une aide financière de **198 300 €** (réaménagement des espaces, création d'une passerelle).

ACTION TRANSVERSALE STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE :

- 12. Stratégie régionale Biodiversité -Conservatoire des Espaces Naturels - Réaménagement du site de l'étang de Beaumont à Montrieux-en-Sologne** : versement d'une aide régionale de **35 600 €**.

ACTION TRANSVERSALE PLAN CLIMAT REGIONAL ENERGIE CLIMAT :

13. Isolation de la salle des Fêtes – Dhuizon : attribution d'une aide financière de **78 800 €**.

14. Commune de Vernou-en-Sologne – Isolation de l'ancienne mairie et de l'ancien presbytère : attribution d'une aide financière de **49 200 €**.

15. Filière bois énergie - SIC Bois Energie 41 – acquisition d'un caisson souffleur pour faciliter les livraisons : attribution d'une aide régionale de **40 200 €**.

16. Filière bois énergie - CUMA Bois Déchiquetage - acquisition d'un tapis de roulement pour faciliter un autre mode de livraison de plaquettes : attribution d'une aide régionale de **46 900 €**.

17. Mairie de Souvigny en Sologne – Travaux d'éclairage public – remplacement de l'éclairage par des luminaires à LEDS dans le cadre des normes liées aux économies d'énergie, à la protection de l'environnement, à une meilleure qualité de la distribution de la lumière : attribution d'une aide financière de **13 700 €**.

PRIORITÉS TRANSVERSALES : DISPOSITIF A VOS ID

18. Association Graine Centre – Création d'un module de formation diplômante « Education à l'environnement » : dossier présenté en inter-pays avec la Vallée du Cher et le Romorantinais, attribution d'une aide de **7 649 €**.

TOTAL 2023 : 761 664,72 €

TOTAL 2022 : 2,135 M€

TOTAL CRST : 2,897 M€



**Inauguration du restaurant Le Bruadan à Millançay
octobre 2023**



**Inauguration du multi-accueil petite enfance
Lamotte-Beuvron mars 2023**

3- DISPOSITIF LEADER

EXÉCUTION DE LA FIN DE LA PROGRAMMATION 2014-2022

Le dispositif Leader, initialement programmé pour la période 2014-2020, a finalement été prolongé jusqu'en mars 2023. Une enveloppe supplémentaire de 209 000 € a été accordée au Gal Grande Sologne, permettant de financer 1,09 M € de projets pour cette période.

12 DOSSIERS SOUTENUS EN 2023 :

1. **Création d'un centre régional de ressources patrimoniales de la Sologne (C2RPS)** – Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne (GRAHS) : **16 000,00 €**
2. **Aménagement touristique et paysager des abords de l'accueil de la Maison du Cerf** – Communauté de communes de la Sologne des Etangs : **25 275,20 €**
3. **Acquisition de 2 vélos électriques adaptés pour favoriser la mobilité des personnes handicapées** – CIAS de la Sologne des Etangs : **10 011,32 €**
4. **Valorisation touristique du patrimoine communal** – commune de Vernou en Sologne : **19 181,82€**
5. **Acquisition de 8 vélos électriques** – commune de Vernou en Sologne : **31 824,00 €**
6. **Achat d'une borne camping-car** – commune de Vernou en Sologne : **11 174,32 €**
7. **Création d'un parcours touristique** – commune de Villeny : **12 787,85 €**
8. **Festival historique Saléra, la Sologne Antique** - commune de Salbris : **31 257,80 €**
9. **Festivals itinérants à Souesmes et à Pierrefitte-sur-Sauldre** – Compagnie du Bélouga : **12 800 €**
10. **Création d'un cul de loup et refonte de la muséographie et communication** – Maison du Braconnage : **10 018,50 €**
11. **Création d'un village « Sologne à l'occasion du salon du Game Fair 2023** – Communauté de communes de Cœur de Sologne : **49 106,20 €**
12. **Animation gestion Leader 2021, 2022 et gestion 2023-2024** - SMPGS : **58 092,41 €**

TOTAL 2023 : 287 529,42 €



Cul d'loup et Maison du Braconnage - Chaon

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF 2023-2027 :

« La Grande Sologne : territoire résilient tourné vers l'avenir. »

- Pour une ruralité assumée et attractive
- Pour une biodiversité préservée sécurisant les milieux, les biens et les ressources
- Pour une économie circulaire rurale et durable

MAQUETTE FINANCIÈRE :

	FEADER (1)	Taux de cofinancement / DPN (2)	Dépenses publiques totales (3) = (1)/(2)
Fiche action 1 : Pour une ruralité assumée et attractive	150.000	80%	187.500
Fiche action 2 : Pour une économie circulaire sécurisant les milieux, les biens et les ressources	150.000	80%	187.500
Fiche action 3 : Pour une économie rurale et durable	150.000	80%	187.500
Fiche action 4: Coopération interterritoriale	50 000	80%	62.500
Fiche action 5: Coopération nationale ou internationale			
Fiche action 6: Animation gestion	162.000	80%	202.500
TOTAL	662 000		827 500

INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 :

Le nouveau comité de programmation de fonds européen Leader France (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale) s'est installé le jeudi 30 novembre à Lamotte-Beuvron.

Le comité de programmation, qui compte 22 membres, est Présidé par Pascal Bioulac pour le collège public, accompagné d'un Vice-président représentant le collège privé, Nils Aucante.

La stratégie du comité « La Grande Sologne, territoire résilient tourné vers l'avenir » permet d'accompagner les projets liés au maintien des services, au développement de l'économie circulaire, à la promotion du slow tourisme, à la préservation de la biodiversité, à des actions en faveur de l'adaptation au changement climatique, etc.....

La nouvelle chargée de mission LEADER, Odeline Marteau a rejoint les équipes du Pays le 18 septembre.



Installation du nouveau comité de programmation LEADER le 30 novembre 2023

SIGNATURE DE LA CONVENTION LEADER AVEC LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE A SASSAY :



Signature de la Convention LEADER 2023-2027 le 6 décembre 2023



4- SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE GRANDE SOLOGNE

• Rappel des 5 objectifs du PADD de Grande Sologne :

1. Valoriser et préserver le « typiquement solognot » ;
2. Affirmer l'unité, le rayonnement et la qualité de vie de notre territoire ;
3. Renforcer l'attractivité et le développement économique en valorisant nos atouts ;
4. Intégrer l'urgence climatique et environnementale pour atteindre l'excellence éco-responsable ;
5. Être acteur dans la santé du territoire.

• 9 février 2023 – Arrêt du SCoT en comité syndical à Vernou-en-Sologne :

ce document de planification prévoit l'aménagement du territoire pour les 20 prochaines années. Après présentation de l'intégralité des pièces constitutives du document, les élus du Pays ont adopté à l'unanimité (moins 1 voix) le projet de SCoT. Ce vote est venu clôturer 4 années de travail depuis la reprise du Projet d'Aménagement et de Développement Durables en 2019 (PADD).



• Consultation des Personnes Publiques Associées, de l'Autorité environnementale et lancement de l'enquête publique du 6 novembre au 6 décembre 2023 :

la commission d'enquête publique et le Président commissaire enquêteur ont remis le rapport final de l'enquête le 13 janvier 2024 au Président du Pays de Grande Sologne, **avec un avis favorable sans réserve**. L'enquête publique s'est déroulée avec 6 permanences des commissaires enquêteurs : 2 par communautés de communes. La 1^{re} et la dernière se sont tenues au siège de la structure porteuse, conformément à la réglementation. 4 autres permanences ont eu lieu les 16 et 29 novembre, à Neung-sur-Beuvron et à Salbris. Un arrêté d'ouverture d'enquête public a été pris par le Président du Pays de Grande Sologne le 6 octobre 2023 et communiqué le même jour à l'ensemble des 25 communes, 3 communautés de communes, Préfet de Loir-et-Cher, Président du Tribunal administratif et Président commissaire enquêteur, conformément à la réglementation. Un avis d'enquête publique a été envoyé par courriel jeudi 19 octobre à l'ensemble des communes et intercommunalités à l'échelle du Pays pour affichage public de toutes les collectivités et mise en ligne sur les sites internet des 3 communautés de communes. Un avis d'enquête publique a été publié dans la Nouvelle République et la Renaissance de Loir-et-Cher le 20 octobre, puis 2 autres parutions dans les mêmes journaux le 10 novembre, conformément à la réglementation. Le Pays a diffusé l'avis d'enquête publique, sur sa page Facebook, sur son site internet, et sur le site internet dédié au SCoT.

5- DISPOSITIF « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Depuis le 7 mars 2022, le Pays de Grande Sologne porte le dispositif « Petites Villes de Demain » pour les communes de Salbris, Neung-sur-Beuvron et Lamotte-Beuvron. Depuis octobre 2023, c'est Camille MASSIAS, concepteur-paysagiste, qui assure les missions de cheffe de projet « Petite Ville de Demain ».

Neung-sur-Beuvron :

- Poursuite du travail concernant la requalification d'une friche commerciale en centre bourg.
- Suivi du projet et des travaux de la végétalisation de la cour d'école.

Lamotte-Beuvron :

projet de réaménagement autour du site du bassin du canal de la Sauldre. L'objectif est de valoriser le bassin du canal comme centre de vie de la commune accueillant les événements (Foire Tatin, 14 juillet, fêtes, concours de pêche et pétanque...). Un atelier plan guide a été réalisé sur le site en janvier 2023, en partenariat avec le CAUE 41, les élus, les associations et les habitants du territoire, pour travailler sur les possibles évolutions du site. Objectif : point de rencontre ouvert pour tous, lieu attractif de la ville (mobilité, paysage, loisirs, équipements, tourisme, patrimoine, biodiversité, santé...).



Atelier plan guide à Lamotte-Beuvron janvier 2023

Salbris : requalification urbaine et paysagère de la commune

- Aménagement du site de la Vallée : étude de maîtrise d'œuvre et des travaux, création de la passerelle piétonne sur la Sauldre ;
- Suivi des travaux d'aménagement d'une liaison douce facilitant les déplacements entre espaces de loisirs en bord de Sauldre et la rue Giraud, rue commerçante ;
- Suivi des travaux de la halle et de la renaturation de la place du marché.



Aménagement du site de la Vallée - Salbris

6- PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE DE GRANDE SOLOGNE (PST)

- **« LA GRANDE SOLOGNE, LE SPORT AU CŒUR ! »**

Labellisé en 2020 territoire « Terre de Jeux 2024 », les élus du Pays de Grande Sologne ont adopté à l'unanimité, en octobre 2022, le projet sportif de territoire du Pays : « La Grande Sologne, le sport au Cœur ! ». Réalisé en partenariat avec le CROS Centre Val de Loire et le CDOS de Loir et Cher, il s'appuie sur 3 axes : augmenter l'attractivité de l'ensemble du territoire en améliorant l'offre d'équipements sportifs ; favoriser et soutenir l'émergence d'une politique sportive dynamique à l'échelon du Pays ; promouvoir l'activité physique comme élément déterminant de la santé et du bien être à tous les âges.



- **L'année 2023 a été consacrée à la réalisation du plan d'actions :** élaboration d'un schéma des équipements sportifs, formations à la carte sur le territoire, création d'une exposition, newsletter...



COPIL sportif composé, d'élus du Pays, de représentants du mouvement sportif et de la santé



COPIL sportif du Pays de Grande Sologne

- Création d'une newsletter à l'échelle du territoire du Pays :** le Pays de Grande Sologne est le seul Pays de la Région Centre Val de Loire à avoir adopté un projet sportif à destination de tous. En partenariat avec le CROS et le CDOS, le Pays a créé une newsletter sur l'actualité sportive du territoire, événements sportifs, présentation des dispositifs financiers possibles pour un meilleur accès au sport, information sur le financement des équipements sportifs via les dispositifs du Pays, ou la proposition de formations des dirigeants et bénévoles des clubs. 3 newsletters ont été diffusées en 2023.



Le Sport et le Pays de Grande Sologne

NEWSLETTER n° 01—Avril 2023 - 1/2



Pascal BIVOULAC
Président
du Pays de Grande Sologne

Le Pays de Grande Sologne est une structure publique d'ingénierie dédiée à l'élaboration de stratégies de développement du territoire. Il est composé de 25 communes et 3 communautés de communes.

Après la crise de la covid-19, il était impératif de soutenir nos clubs et associations sportives en les accompagnant au mieux dans leurs engagements pour notre territoire, et en étant au plus proche des réalités locales.

Aussi, en partenariat avec le CROS et le CDOS, dans la dynamique de la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024, et après avoir réuni le mouvement sportif de la Grande Sologne en 2022, je suis heureux de vous présenter le Projet Sportif de notre territoire.

Celui-ci se définit en 3 axes :

- **renforcer** l'attractivité de l'ensemble du territoire en améliorant l'offre d'équipements sportifs,
- **favoriser** et **dynamiser** l'émergence d'une politique sportive à l'échelle du Pays de Grande Sologne,
- **promouvoir** l'activité physique et sportive comme un facteur déterminant pour la santé et le bien être de toutes les générations.

Faire du sport une priorité est un devoir pour nous tous, proposer un plan d'actions adapté aux réalités du terrain est une nécessité.

Cette 1^{ère} newsletter est le début d'une belle aventure qui doit rapprocher les associations du mouvement sportif et les collectivités locales, dans un même objectif : favoriser l'activité sportive partout et pour tous !

Sportivement

Contact : contact@grande-sologne.com



Patrice DOCTRINAL
Vice-président du CROS
Chef de l'Intégration
Élémentaire du Ten-ten

La pratique du sport en France s'est organisée depuis 1960 et notre déroute aux Jeux Olympiques de Rome (zéro médaille) autour de deux acteurs principaux : l'Etat (et ses services) et le mouvement sportif fédéré (au sein du Comité National Olympique et Sportif).

Ce modèle n'a pas été fondamentalement modifié malgré les avancées des lois sur le sport qui se sont succédées (Lois Avicé et Buffet notamment).

Entre temps les collectivités territoriales, notamment les communes qui possèdent plus de 80% des équipements et sont les premiers financeurs après les licenciés, mais aussi le monde économique, sont venus apporter leur soutien au développement du sport et des activités sportives !

Il était donc temps de « formaliser » cet état de fait, au travers d'une nouvelle gouvernance du sport, sous la forme d'une Conférence Régionale du Sport. Présidée par le Président de la Région M. F. Bonneau, entouré par deux Vice-Présidents, Mrs Desnoes (CROS) et Seignolles (le bien connu Président de l'ADA Blois, représentant du monde économique) et sous le regard bienveillant du Directeur Régional Jeunesse et Sports Mr. Legendre, elle a formalisé son Projet Sportif de Territoire pour notre Région.

Dans ce contexte, les 25 communes du Pays Grande Sologne, les 3 communautés de communes, et le Conseil Départemental qui le compose, et après avoir été labellisés « Terres de Jeux », ont décidé de décliner le PST régional, en un Projet de Territoire Solognot (P.T.S.) ancré et adapté à la culture et aux réalités du territoire !

C'est désormais chose faite ! Réalisé avec le concours des clubs et des bénévoles, des élus des communes concernées et de la société civile, le projet a été validé à l'unanimité par le Conseil Syndical !

Sa mise en œuvre nécessitera la mobilisation de tous !

Cette newsletter vous tiendra informés de l'avancement des travaux !

Contact : doapat@orange.fr

Grande Sologne, le Sport au Cœur !

14, avenue de l'Europe - 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Tél. 02 54 88 62 62 contact@grande-sologne.com www.grande-sologne.com [Page Facebook : Pays de Grande Sologne](https://www.facebook.com/Pays.de.Grande.Sologne)



Le Sport et le Pays de Grande Sologne

NEWSLETTER n° 01—Avril 2023 - 2/2



Yohan KORMAN
Chef de mission
Comité Régional Jeunesse
et Sportif du Centre Val de Loire

Un projet sportif de territoire au service des associations, des collectivités, des établissements et des pratiquants solognots !!!

Fort de vouloir développer le sport pour l'ensemble des habitants de son territoire, le Pays Grande Sologne est le premier Pays en France à déterminer une politique sportive et à écrire et valider un projet sportif territorial (validation à l'unanimité par l'ensemble des communes du territoire).

Le Comité Régional Olympique et Sportif du Centre Val de Loire, convaincu sans aucune réserve du bienfondé de cette démarche, souhaite apporter sa contribution active à ce beau projet.

A travers ce projet, ce sont toutes les valeurs et tous les bienfaits dont le sport est porteur qui sont visés : le bien être, le bien social, la lutte contre la sédentarité, le dépassement de soi, l'insertion, la cohésion, l'égalité femmes-hommes, le respect, l'amélioration de la santé...

Ce projet sportif de territoire, pour être une réussite, doit être partagé et porté par l'ensemble des acteurs du territoire : associations sportives, communautés de communes, communes, établissements scolaires, établissements de santé, entreprises.

C'est grâce à l'implication de toutes et de tous que chacun pourra bénéficier des retombées positives de ce projet.

Concrètement, ce projet sportif de territoire comprend 18 actions à déployer. A titre d'exemples, la mise en place d'un programme de formations pour les responsables d'associations, l'élaboration d'un schéma directeur d'équipements sportifs (construction/renovation d'équipements), la mise à disposition d'expositions sportives, la proposition d'animations/d'activités sportives dans les territoires ruraux, l'information sur les différents dispositifs financiers, l'accompagnement de projets, la mise en place de passerelles entre clubs et établissements scolaires, la mise en place de cycles sportifs au sein d'établissements de santé et/ou d'entreprises... sont autant de challenges à relever, de défis qui se présentent devant nous sur le chemin de ce PST. Pour que collectivement nous puissions mettre encore un plus mettre du sport dans la vie des solognots !!!

Contact : YohanKorman@francoolympique.com



Arnaud BESSE
Président du CROS 41

Une ambition :
mettre plus de sport
dans la vie des Solognots !

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Loir-et-Cher est convaincu que la mise en place du « Projet Sportif Territorial du Pays Grande Sologne » est une opportunité exceptionnelle pour mettre plus de sport dans la vie des solognots.

Pour que cette conviction soit une stratégie gagnante, elle repose sur 2 piliers :

- Le PST doit être un horizon commun rassemblant tous les acteurs du sport à l'échelle du pays (mouvement sportif, collectivités, entreprises, établissements scolaires, etc.).

- Les projets développés par ce collectif doivent répondre à des enjeux sportifs de proximité (équipements sportifs, formation des bénévoles, développement de nouvelles pratiques, mutualisation des RH, etc.).

A l'image de Paris 2024, notre responsabilité est de contribuer à l'héritage sportif que nous laisserons pour les générations futures. Nous sommes convaincus que nous pouvons utiliser le sport comme un outil de transformation de la société car il est vecteur :

- D'éducation et de lien social,
- De santé et de bien-être,
- D'inclusion et d'égalité,
- De valorisation et d'attractivité.

Aujourd'hui, notre ambition est de porter une politique sportive ambitieuse aux côtés du pays, des collectivités et des clubs locaux. Nous avons beaucoup de travail mais nos équipes sont mobilisées à 100% pour répondre à cet enjeu de mettre plus de sport dans la vie des solognots !

Contact : direction.loiretcher@francoolympique.com

Grande Sologne, le Sport au Cœur !

14, avenue de l'Europe - 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Tél. 02 54 88 62 62 contact@grande-sologne.com www.grande-sologne.com [Page Facebook : Pays de Grande Sologne](https://www.facebook.com/Pays.de.Grande.Sologne)

- **Rencontre annuelle avec les clubs le 23 septembre 2023 à la FFE** : le projet sportif est le fruit d'un partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de Loir-et-Cher, en concertation avec les acteurs du territoire. La réunion avec les clubs a permis de travailler et d'échanger en ateliers sur la méthodologie, les actions prioritaires, les ressources mobilisables, la communication, les formations, les événements, les besoins, etc...



Atelier de travail avec les clubs le 23 septembre 2023 à la FFE



Rencontre avec les clubs sportifs à la FFE le 23 septembre 2023



Jean Louis Desnoues (Président du CROS), Joël Debuigne (Président du CDOS) et les élus du Pays

- **Formation à la carte pour les dirigeants et les bénévoles des clubs et associations sportives** : le territoire a accueilli samedi 25 novembre, à Nouan le Fuzelier, sa 1^{re} formation délocalisée en Sologne, au bénéfice des clubs sportifs et des bénévoles. Programme de cette 1^{re} session : comment rechercher des partenaires privés - les prérequis juridiques. Une formation sur place et sur mesure pour les clubs solognots, évitant des déplacements jusqu'à Blois. Cette session a accueilli une douzaine de participants et a été réalisée en partenariat avec le directeur du CDOS de Loir-et-Cher, Arnaud BESSE.



**Arnaud Besse, directeur du CDOS-
formateur de la session**



Journée de formation des clubs sportifs du Pays

7- ORGANISATION D'UN VILLAGE SOLOGNE AU GAME FAIR 2023

La 41e édition 2023 du salon de la chasse « Game Fair », organisée sur le site de la FFE à Lamotte Beuvron, a accueilli environ 90 000 visiteurs.

Cette édition a vu la création et l'installation d'un village Sologne porté financièrement par la communauté de communes Cœur de Sologne, avec le soutien financier des fonds européens LEADER.

Le Pays de Grande Sologne a coordonné l'ensemble de ce projet, en partenariat avec les services de la communauté de communes de Cœur de Sologne.

Le Village, d'environ 3000 m², se composait de stands de promotion touristique, patrimoniale, gastronomique et historique de l'ensemble de la Sologne avec : les offices de tourisme, la NR, les Nuits de Sologne, les Ambassadeurs de la Tarte Tatin, la confrérie de la Grand'Table du Fuzelien, les 3 Maisons à thème, l'association Au Fil des Toisons, le syndicat de promotion et de défense de l'agneau de Sologne, le conservatoire de l'Abeille Noire de Sologne, un village de producteurs locaux avec restauration sur place.

Le vendredi : visite des classes de primaire des écoles de Lamotte-Beuvron et inauguration du Village le soir avec un peu plus de 200 personnes présentes (21 communes du Pays représentées).

Le samedi : fréquentation très importante du salon et du village et visite ministérielle de Marc FESNEAU, ministre de l'agriculture. Notes transmises au ministre concernant l'agriculture en Sologne, les races menacées, l'abeille noire, le projet d'IGP pour les Agneaux, et la valorisation de la laine de brebis solognote.

En comité syndical le 3 octobre 2023, l'ensemble des élus du Pays ont voté à l'unanimité la reconduction du village Sologne à l'occasion du Game Fair 2024, avec un portage financier pris en charge par le Pays.







8- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

BUDGET 2023 - M 57

DEPENSES				RECETTES			
Article	Libellé	Budget primitif 2023	Compte administratif 2023	Article	Libellé	Budget primitif 2023	Compte administratif 2023
Section d'investissement							
oo1	Déficit reporté -résultat	25 106,18 €	25 106,18 €	oo1	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
				o21	Virement du fonctionnement	15 206,67 €	0,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 814,40 €	9 767,71 €	10	DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	27 134,49 €	27 134,49 €
202	Frais documents urbanisme	15 314,40 €	7 536,00 €	1068	Excédent fonctionnement capitalisé	25 106,18 €	25 106,18 €
2051	Concession et droits (logiciels)	1 500,00 €	2 231,71 €	10222	FCTVA	2 028,31 €	2 028,31 €
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	0,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00 €	
1641	Emprunt en euros			21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00 €	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000,00 €	1 984,00 €	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00 €	
21838	Matériel informatique	2 000,00 €	1 984,00 €	1641	Emprunt en Euros		
21848	Mobilier		0,00 €	28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	1 579,42 €	1 579,42 €
2188	Autre matériel		0,00 €	2805	Amort concessions et droits	651,42 €	651,42 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	0,00 €	281838	Amort matériel bureau et informatique	928,00 €	928,00 €
2313	Travaux bâtiment			28184	Amort mobilier		
	TOTAL INVESTISSEMENT	43 920,58 €	36 857,89 €	28188	Amort autres immo corporelles		
				TOTAL INVESTISSEMENT		43 920,58 €	28 713,91 €
				Résultat d'investissement		0,00 €	-8 143,98 €
Section de fonctionnement							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	104 224,36 €	60 974,43 €	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	98 399,48 €	98 399,48 €
60611	Eau			OO2	Excédent reporté	98 399,48 €	98 399,48 €
60612	Energie électricité			013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00 €	20 843,25 €
60618	Autres fournitures non stockables			6419	Remboursement rémunération (Indemnités journalières)	0,00 €	20 843,25 €
60622	Carburants	2 400,00 €	2 299,77 €	6479	Remboursement URSSAF		
60628	Produits pharmacie	50,00 €	0,00 €	70	PRODUITS DES SERVICES	0,00 €	0,00 €
60631	Fournitures entretien	500,00 €	274,58 €	73	IMPOTS ET TAXES	0,00 €	0,00 €
60632	Petit équipement	1 000,00 €	317,79 €	74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	322 950,34 €	367 240,73 €
6064	Fournitures administratives	3 000,00 €	2 511,32 €	74716	Etat (ARS + PVD)	52 235,00 €	18 433,63 €
6068	Autres matières et fournitures		0,00 €	7472	Région	53 600,00 €	51 800,00 €
611	Contrat de presta de services (cdg 41)	450,00 €	442,47 €	7473	Département	27 000,00 €	27 000,00 €
6132	Location immob.-loyer	12 400,00 €	12 398,40 €	74741	communes membres du GFP	113 700,00 €	114 000,00 €
61358	Locations voiture	4 143,75 €	3 825,00 €	74758	Autres groupements (communautés de communes)	62 425,00 €	62 425,00 €
61551	Matériel / réparation	500,00 €	0,00 €	74773	Participation FEADER	13 990,34 €	68 384,10 €
6156	Maintenance (informatique)	1 200,00 €	1 189,98 €	74888	Autres attributions et participations	0,00 €	25 198,00 €
6161	Assurance respo.civile.loc	550,00 €	0,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	1,45 €
6168	Primes assurance	1 700,00 €	2 154,39 €	7588	Autres produits divers gestion couran	0,00 €	1,45 €
617	Études et recherches	0,00 €	0,00 €	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €
6182	Documentation	450,00 €	48,00 €	773	mandats annulés (exercice antér)		
6188	Autres frais divers	0,00 €	40,02 €	7788	Produits exceptionnels divers		
62268	Autres honoraires, conseils	0,00 €	0,00 €				
6227	Honoraires avocat/huissiers/expert	12 500,00 €	489,20 €				
6228	Rémunérations intermédiaires honaires divers	0,00 €	0,00 €				
6231	Annonces et insertions	300,00 €	5 653,16 €				
6233	Manif/cérémonies (village Sologne-GF)	0,00 €	0,00 €				
6234	Réceptions	3 200,00 €	4 663,94 €				
6238	Divers/Déplacements	7 200,00 €	0,00 €				
6251	Voyages et déplacements (frais déplac.)	1 500,00 €	1 130,10 €				
6261	Frais d'affranchissement	650,00 €	661,69 €				
6262	Frais de télécom	3 700,00 €	3 193,68 €				
6281	Cotisations	2 070,00 €	1 970,00 €				
6288	Autres services ext (études,GIP, RH label terre de jeux, salaire leader, santé...)	44 760,61 €	17 710,94 €				
012	CHARGES DE PERSONNEL	295 207,00 €	228 974,42 €				
6332	cotisations versées au FNAL	170,00 €	113,43 €				
6336	Cotisations CNFPT et CDG	4 500,00 €	3 462,22 €				
6338	Autres impots taxes	520,00 €	399,54 €				
6355	Taxes et impots sur véhicules	207,00 €	0,00 €				
64111	Rémunération principale	66 000,00 €	43 449,38 €				
64113	NBI personnes titulaires	436,50 €	436,50 €				
64118	Autres indemnités	25 705,72 €	12 236,07 €				
64131	Rémunérations saisonniers	76 287,80 €	70 545,99 €				
64132	SFT personnels non Titulaires	4 300,00 €	3 883,95 €				
64138	Autres indemnités	30 000,00 €	22 990,00 €				
6451	Cotisations à l'URSSAF	42 000,00 €	33 443,21 €				
6453	Cotisations caisses de retraite	27 000,00 €	19 380,06 €				
6454	Cotisations aux ASSÉDIC	3 800,00 €	3 944,09 €				
6455	Assurance personnel	9 083,78 €	9 083,78 €				
6456	Versement au FNC sup familial	1 100,00 €	830,00 €				
6475	Medecine du travail	0,00 €	0,00 €				
6478	Autres charges sociales	3 996,20 €	4 776,20 €				
6488	Autres charges	0,00 €	0,00 €				
014	ATTENUATION DE PRODUITS	0,00 €	0,00 €				
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	0,00 €				
023	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	15 206,67 €	0,00 €				
042	OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	1 579,42 €	1 579,42 €				
6811	Dotation amortissements	1 579,42 €	1 579,42 €				
65	AUTRES CHARGES	4 632,37 €	2 170,20 €				
65312	Frais de mission	2 500,00 €	0,00 €				
6558	Autres contributions oblig	5,00 €	0,00 €				
65748	Subv fct associations	0,00 €	0,00 €				
65811	Informatique en nuage (WAM)	228,00 €	228,00 €				
65818	Autres charges (BERGER L/GIP R)	1 889,37 €	1 940,06 €				
65888	Autres prélév. (source)	10,00 €	2,14 €				
66	CHARGES FINANCIERES	500,00 €	0,00 €				
6688	Autres charges financières/ligne tréso	500,00 €	0,00 €				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €				
6718	Autres charges exceptionnelles						
	TOTAL FONCTIONNEMENT	421 349,82 €	293 698,47 €				
	Excédent/déficit fonctionnement	0,00 €	192 786,44 €				
				TOTAL FONCTIONNEMENT		421 349,82 €	486 484,91 €